

Madame, Monsieur,

Vous avez été témoin direct, sur le territoire français, d'un phénomène aérospatial qui vous a intrigué, et vous souhaitez confier cette observation au GEIPAN pour analyse.

Nous vous proposons, dans un premier temps, de vous rendre sur notre site Internet www.geipan.fr, La consultation du [guide d'identification des PANs](#) vous permettra peut-être de trouver rapidement une explication à votre observation.

Dans le cas contraire, nous vous invitons à remplir le présent questionnaire.

Important : le questionnaire ne doit pas être rempli si vous n'avez pas fait d'observation directe (un objet constaté sur une photo ou un film APRES la prise de vue ne constitue pas un cas d'observation)

- o Le questionnaire est individuel et doit être rempli **par le témoin direct**
- o Le questionnaire ne doit concerner **qu'une seule observation à la fois**

Votre témoignage est capital et unique. Il va consister à faire un récit de votre observation, à répondre à des questions précises, à réaliser des dessins et croquis ou joindre des photographies pour affiner davantage votre description.

Il est impératif que vous respectiez les consignes mentionnées à chaque étape afin que nous puissions réunir le plus grand nombre d'informations possible au sujet du phénomène observé.

Vous ne devez pas avoir peur de nous en faire part, ni vous sentir ridicule, nous avons l'habitude de recueillir ce type de témoignages.

Les conclusions de notre enquête vous seront transmises personnellement. Une fois anonymisé, votre témoignage sera publié sur notre site web (www.geipan.fr), onglet « [Recherche de cas](#) » dans la barre des menus.

Nous vous remercions par avance pour la contribution que vous apportez à nos travaux.

Le responsable du GEIPAN

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Avez-vous consulté la rubrique « Qu'ai-je vu ? » sur le site du GEIPAN ?
oui.....

**CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.**

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

Votre observation

Nous allons vous demander de restituer le maximum d'informations concernant votre observation. Le plus important est de ne rien omettre : ce sont souvent les détails qui permettent de résoudre les enquêtes. N'hésitez donc pas à donner le maximum d'informations, même si vos souvenirs sont incomplets ou que certains éléments vous paraissent peu importants. Si vous n'êtes plus très sûr de tel ou tel détail, signalez-nous vos doutes, mais, encore une fois, n'omettez rien. Nous devons pouvoir visualiser tout ce que vous avez vu, comme pour refaire le film de votre observation.

Pour votre récit, vous pouvez utiliser le texte libre préparé avant d'avoir consulté le « Qu'ai-je vu ? »

Utilisez la fin de cette page pour faire le récit de votre observation et poursuivez sur papier libre autant que vous le désirez :

Votre récit libre de l'observation

Aujourd'hui, samedi 21 janvier 2017, vers 18h10, j'ai observé dans le ciel un objet fixe grisâtre qui a disparu après une dizaine de minutes. Je ne sais pas depuis combien de temps il était là.

Nous avons observé cet objet depuis la terrasse de la maison.

Il était loin (direction est/ sud est) et je ne peux en estimer la distance mais le ciel était très clair et mon mari, ma belle-mère et moi-même avons eu le temps de l'observer à l'œil nu, puis avec des jumelles et enfin je l'ai pris en photo. Il ressemblait un peu à un fer à cheval mais à la verticale et à l'envers car ça ne se touchait pas là-haut. (voir photo) Les photos montrent fidèlement ce que nous avons vu dans le ciel à l'œil nu.

Cet objet était immobile et j'ai loupé le moment où il a disparu car j'essayais de le photographier. Je n'ai qu'une petite trace horizontale sur une photo à hauteur des branches d'arbres.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

**CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.
LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE**



**CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.
LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE**

Conditions d'observation du phénomène

Merci de fournir toutes les informations demandées.

A1. Adresse précise du lieu d'observation (commune, département, rue, ...):

72610 ANCINNES

A3. Si Pendant un déplacement : nom du bateau, de la route ou référence du vol :

B1. Quelles étaient vos occupations juste avant votre observation ?

Installés à discuter au salon avec mon mari et ma belle-mère.

B2. Où vous trouviez-vous exactement ? (Merci d'indiquer si vous étiez dans un bâtiment et à quel étage, si vous regardiez à travers une vitre, et à quelle vitesse vous rouliez si vous étiez dans un véhicule.)

Nous étions au rez-de-chaussée, face à une baie vitrée et sommes sortis dehors pour voir.

B3. Description du lieu d'observation :

En campagne, ciel dégagé et très clair sur une terrasse qui surplombe légèrement le reste du paysage.

B4. Date de l'observation : ...21.../01...../...2017..... **B5. Heure précise de début** (en heure locale) : vers 18h10.....

B6. Durée de l'observation ou heure de fin (en heures, minutes, secondes) : vers 18h20.....

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

B7. D'autres témoins ont-ils vu le même phénomène que vous ? Si oui, combien ?

Le cas échéant, merci de leur demander de nous contacter aux coordonnées indiquées en dernière page de ce document.

2 autres témoins.

B8. Le cas échéant, identité et relation entre ces témoins et le témoin principal :

(mon mari) et ma belle-mère.

B9. L'observation s'est faite de façon : continue

(rayer ou supprimer la mention inutile)

B10. Si l'observation s'est faite de façon discontinue, précisez pourquoi elle s'est interrompue et a repris :

B11. Qu'est-ce qui a provoqué la fin de l'observation ?

L'objet a disparu.

B12. Avez-vous vu le phénomène directement de vos yeux ? OUI

(rayer ou supprimer la mention inutile)

B13. Le phénomène a-t-il été observé au travers d'un instrument (lunettes de vue ou de soleil, jumelles, caméra, appareil photo, télescope...) ? **Si oui, merci de préciser le modèle :**

Œil nu + Avec des jumelles de marque Krys et un appareil photo panasonic DMC -TZ70

B14. Conditions météorologiques (ciel dégagé, nuages, vent, orage, brume, brouillard, pluie, neige, changement des conditions durant l'observation) :

Ciel très dégagé et clair. Temps froid.

B15. Conditions astronomiques (souvenez-vous de la position de la Lune, du Soleil, de la présence ou non d'étoiles ou de planètes, etc.) :

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS

DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

Le soleil venait de se coucher un peu plus à l'est et il était juste sous l'horizon. Il faisait encore jour.

B16. Equipements allumés ou actifs pendant l'observation (phares, radio, TV, lumières...) :

Non.

B17. Bruits lors de l'observation (TV ou radio allumées, passage de véhicules, moteur d'avion, tonnerre...) :

Non.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Description du phénomène

Dans vos descriptions, n'hésitez pas à faire des comparaisons avec des objets connus.

C1. Nombre de phénomènes (unique, multiples ou unique puis se divise...) :

unique

C2. Forme :

Un peu comme une empreinte d'animal. C'était une forme verticale scindée en deux comme sur la photo.

C3. Couleur :

Ça nous a paru grisâtre.

C4. Luminosité (en comparaison avec des astres connus comme Vénus et la Lune, ou l'éclairage d'un lampadaire, des lumières de voiture, de maison, etc.) :

Pas lumineux, plutôt opaque et sombre.

C5. Présence d'une trainée ou d'un halo ? Si oui, de quelle couleur ?

NON

C6. Taille apparente (exprimez les dimensions du phénomène par rapport à un objet familier et/ou en millimètres comptés sur une règle graduée portée à bout de bras) :

1cm environ.

C7. Bruit provenant du phénomène (sifflement, bourdonnement, détonation, comparaison avec un bruit connu...) :

Pas entendu de bruit.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS

DONNÉES PERSONNELLES.

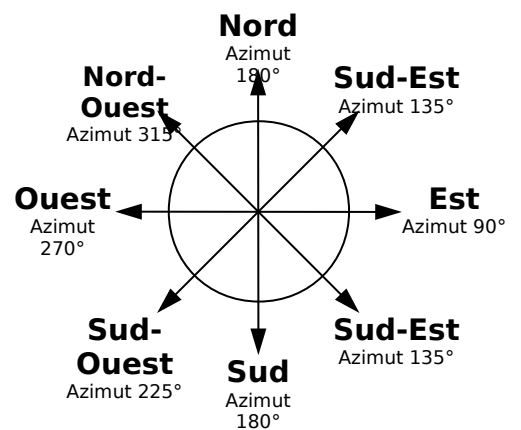
LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

C8. Distance entre vous et le PAN (le phénomène observé), estimée grossièrement (précisez si l'objet est passé devant ou derrière un élément du paysage) :

Non il n'est pas passé devant ou derrière quelque chose, il était dans le ciel. Il était fixe au loin. Loin comme aurait pu l'être un avion.

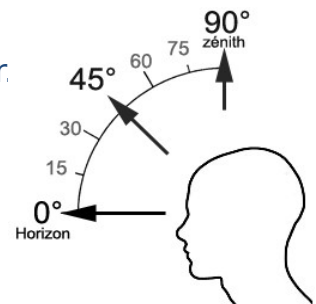
C9. C10. Position initiale du PAN dans le ciel (début de l'observation) :

Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimut en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village) Sud-est/est par rapport à la maison et au coucher du soleil.



Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou par rapport à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le clocher de l'église)

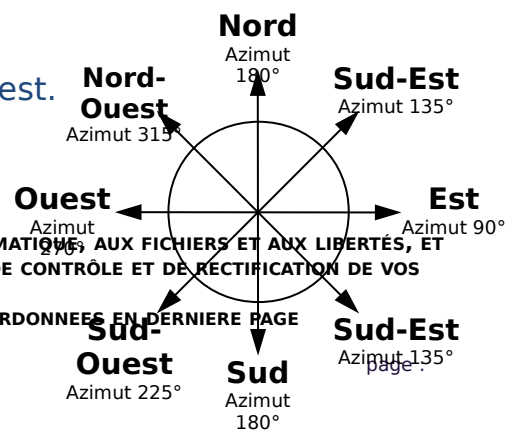
Peut-être entre 30° mais c'était très loin et c'est dur à estimer.



C11. C12. Position finale du PAN dans le ciel (fin de l'observation) :

Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimut en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village)

Il n'a pas bougé en apparence mais a disparu vers l'est.

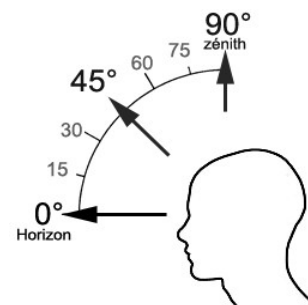


CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RÉCTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou par rapport à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le clocher de l'église)

30°C environ.



C13. Trajectoire du phénomène (ligne droite, montante, descendante, avec ou sans changement de direction, courbe, etc.) :

Immuable jusqu'à disparition.

C14. Portion du ciel parcourue par le PAN durant l'observation (ex : un quart du ciel ou de 30° à 40° par rapport à l'horizon, etc.) :

?

C15. Effet(s) sur l'environnement (trace(s) au sol, effet(s) sur les êtres vivants ou le matériel) :

RAS

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Reconstitution de votre observation

Pour que nous puissions reconstituer le « film » de votre observation, nous devons disposer du maximum d'informations. Concrètement cela implique que nous comprenions tout, du début à la fin de votre observation, et que nous connaissions la direction de déplacement du phénomène ainsi que son altitude. Cette étape est cruciale.

Nous vous proposons trois méthodes complémentaires :

①

Prenez une photo de l'environnement tel qu'il était lors du phénomène, comme si l'appareil photo était vos yeux lors de l'observation. N'hésitez pas à dessiner ce que vous avez observé directement sur les photos.

②

Faites un ou plusieurs croquis de votre observation (voir page suivante) depuis votre point de vue, en incluant l'environnement. Donnez le plus d'éléments possibles afin de nous permettre une bonne compréhension de la scène.

Vous êtes entièrement libre des croquis que vous nous adressez. Mais la précision des couleurs est importante, surtout si le niveau de contraste entre le phénomène observé et l'environnement est faible. Essayez d'être le plus précis possible, quitte à écrire sur le croquis.

Aucun talent en dessin n'est nécessaire. L'essentiel est de nous faire comprendre ce que vous avez vu de manière schématique. Vous pouvez utiliser la page qui suit à cet effet.

③

Réalisez une reconstitution de votre observation sur un ou plusieurs plans. Si vous le pouvez, il s'agit de présenter votre observation par une vue de dessus. Pour cela vous pouvez imprimer une carte de votre lieu d'observation sur Google Map (<http://maps.google.fr>) ou Geoportail (<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>) et y reporter vos différentes positions et directions d'observations.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Comment faire pour « habiller » une photo ou une carte avec vos commentaires ?

Si vous êtes habitués à l'usage des logiciels de dessin ou de retouche d'image (Photoshop, GIMP, Illustrator,...), nous vous conseillons de recourir à ces outils, puis de nous envoyer un fichier au format jpg, png ou pdf.

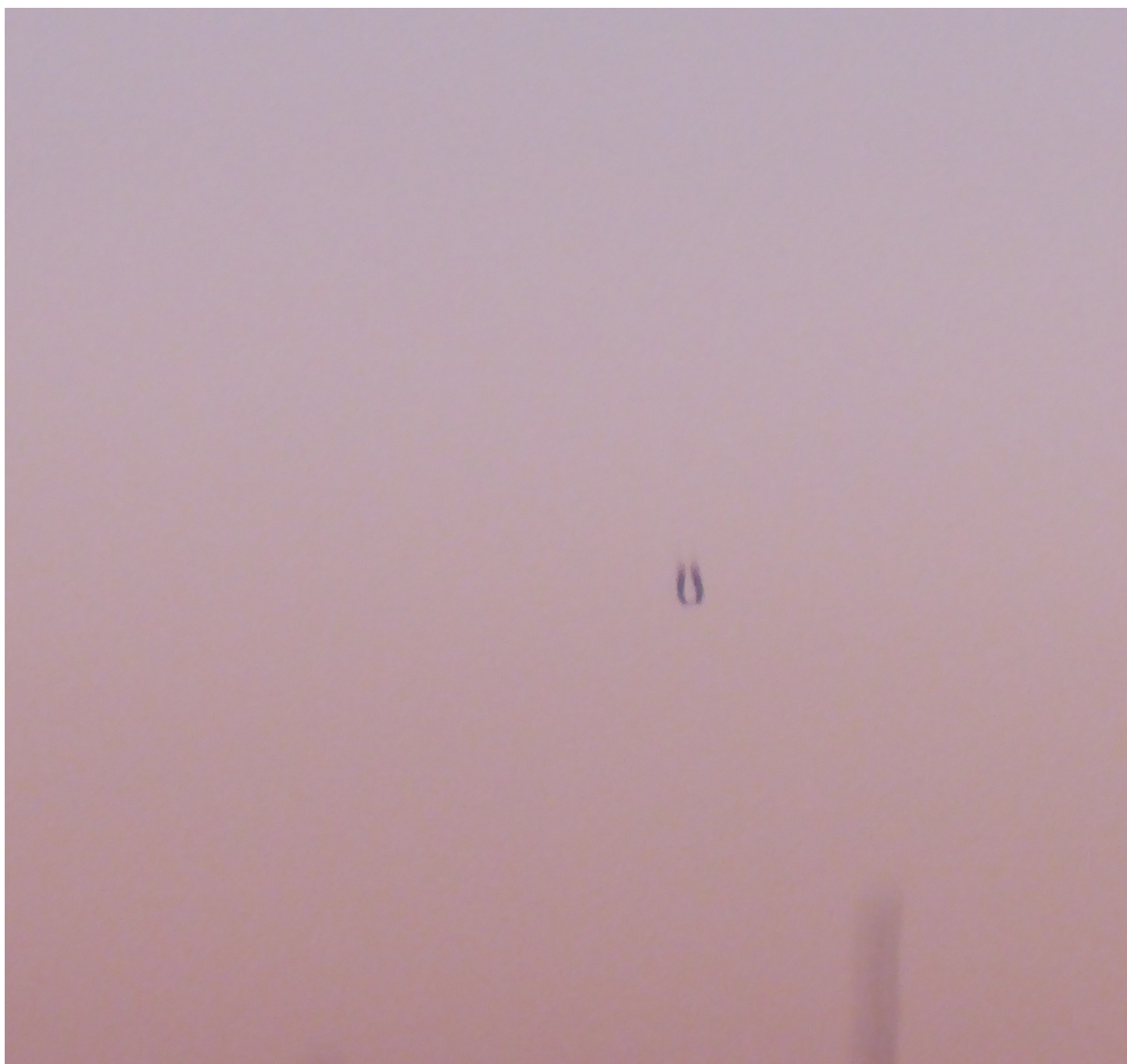
Si vous ne pouvez pas accéder à ce type de matériel, imprimez une carte des lieux et/ou une photo, dessinez par-dessus et joignez-là au dossier papier ; ou bien scannez ou photographiez le résultat et envoyez-le nous au format jpg, png ou pdf.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

Croquis de votre observation

*E1. Utilisez cette page pour dessiner votre observation.
Vous êtes entièrement libre de l'élaboration de ce croquis.*



**CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.**

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Et maintenant ?

E1. Décrivez les émotions que vous avez ressenties pendant et après l'observation

J'ai été intriguée dès que j'ai vu le phénomène dans le ciel car je n'avais jamais rien vu de tel et j'ai pourtant l'habitude d'observer les oiseaux. Je sais que les illusions d'optique peuvent être trompeuses mais honnêtement, nous avons été 3 à observer cet objet et il ne s'agissait pas d'un phénomène lumineux.

Après l'observation, et la prise de photos, je me suis juste dit que je devrais peut-être en faire part car je demeure étonnée.

E2. Qu'avez-vous fait après votre observation ? En avez-vous parlé ? Comment vos interlocuteurs ont-ils réagi ? Avez-vous fait des recherches pour comprendre ce que vous avez vu ?

Nous en avons discuté tous les 3 en nous disant que c'était probablement un drone, même si la forme nous a paru étrange.

Je suis allée sur le net voir si d'autres personnes avaient vu le même phénomène mais je n'ai rien trouvé. Mon mari a trouvé votre adresse et j'ai décidé de vous écrire.

E3. Quelle interprétation donnez-vous à ce que vous avez observé ? Avez-vous pensé à un phénomène connu ? Quels sont les éléments qui permettent de justifier votre interprétation ? Si vous ne savez pas, avez-vous renoncé à comprendre ? Si oui, quand et pourquoi ?

Je ne sais pas ce que nous avons vu mais nous avons pensé à un drone même si je ne peux pas en imaginer de si grand avec une telle forme. Mon mari a renoncé à comprendre, ma belle-mère aussi. Moi je suis juste curieuse.

E4. Avant votre observation, quel intérêt portiez-vous aux phénomènes aérospatiaux étranges ?

Aucun.

E5. Cette observation a-t-elle changé l'avis du témoin sur les PAN ?

Disons que ça fait réfléchir.

E6. Pensez-vous que la science permettra de donner une explication à votre observation ?

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Sûrement.

E7. Pensez-vous que l'expérience que vous avez vécue a modifié quelque chose dans votre vie ? Qu'il peut y avoir un avant et un après ? Expliquez ce que vous ressentez :

Non, pas vraiment. Je suis terre à terre et ce phénomène est sûrement compréhensible et s'il ne l'est pas pour l'instant, ça ne changera rien à mon quotidien.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Récapitulatif

Si vous avez déjà témoigné au sujet de ce PAN, veuillez nous préciser auprès de quelle autorité, organisation ou personne en supprimant ou barrant les mentions inutiles dans la liste ci-dessous, et en complétant les informations demandées (plusieurs contacts possibles) :

- **Gendarmerie** (mentionner la brigade et la date) :
- **Police** (mentionner le commissariat et la date) :
- **GEIPAN** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Enquêteur privé** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Ufologue** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Journaliste** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Internet** (mentionner le site et la date) :

Nous autorisez -vous à publier cette dernière information ? NON
(elle peut éventuellement permettre de vous identifier si votre identité apparaît sur ce site)

Merçi de préciser dans la liste ci-dessous les documents que vous aurez joints ou remplis.

(cocher ou supprimer les mentions inutiles)

Questionnaire

Photographie(s) de l'observation (nombre :3...)

Photographie(s) de l'environnement
(nombre : ...1....)

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

**CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.
LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE**

Il vous reste à remplir l'autorisation de publication ci-dessous, qui nous permettra de faire apparaître votre témoignage **anonymisé** sur notre site Internet.

Autorisation de publication de vos informations

(En cas de refus, rayer ou supprimer l'une et/ou l'autre des formules suivantes.)

- J'autorise le GEIPAN à publier ce témoignage sur son propre site Internet, après avoir supprimé les informations permettant d'identifier les témoins (nom, adresse...).

Je, soussigné

.....
..., certifie la sincérité des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à Ancinnes.....

Le samedi 21 janvier 2017.....

Signature :

Si vous complétez ce formulaire par ordinateur, insérez votre signature scannée ou tapez simplement votre nom.

Ce questionnaire est à renvoyer :

- Par e-mail avec l'ensemble des pièces numérisées à geipan@cnes.fr

ou

- Par courrier à l'adresse postale suivante, après en avoir fait une copie que vous garderez :

GEIPAN
Centre national d'études spatiales
DCT/DA/GEIPAN
18 avenue Édouard Belin,
31401 TOULOUSE CEDEX 9

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de témoigner.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

